



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Orléans, le 28 avril 2023

Les accidents du travail dans le BTP, ce n'est pas une fatalité !

A l'occasion de la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, la DREETS Centre-Val de Loire (inspection du travail), en partenariat avec la CARSAT et l'OPPBTP, a invité la presse à visiter le chantier de la résidence Obione à Olivet (45). L'occasion pour le maître d'ouvrage et trois entreprises intervenantes (Gros œuvre, façadier et couvreur) de présenter quatre actions efficaces de prévention des risques professionnels.

Avec un taux de 52,2 accidents de travail avec arrêt pour 1000 salariés enregistré en Centre-Val de Loire en 2021 (1), le secteur du BTP poursuit et accentue même sa mobilisation pour des chantiers plus sûrs.

En effet, de plus en plus de maîtres d'ouvrage et d'entreprises du BTP ont acquis la conviction que la mise en place de mesures concrètes de prévention des risques, dès la phase de conception des travaux, fait progresser la performance globale des chantiers et leur propre compétitivité. L'amélioration des conditions de travail qui en résulte constitue aussi un facteur de valorisation des métiers qui facilite les recrutements.

Le chantier de la résidence d'OBIONE en est la preuve puisque la SEMDO, maître d'ouvrage, a décidé, avec l'expertise de Qualiconsult, coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (CSPS), de mettre en place, en amont des travaux, 4 mesures de prévention exemplaires visant à réduire les risques d'accidents et à faire gagner du temps aux entreprises mobilisées :

- Installation d'une grue et formation à l'élingage de charges en toute sécurité ;
- Mise en commun d'un échafaudage pour toutes les entreprises intervenantes ;
- Mise en place d'une recette à matériaux à chaque niveau des bâtiments autorisant une manipulation en sécurité des encombrants comme les fenêtres ;

- Mise en service des ascenseurs définitifs en phase chantier pour réduire la pénibilité des manutentions.

Si l'on constate, à l'instar de ce chantier, que les bonnes pratiques progressent en matière de santé-sécurité dans le secteur du BTP, des marges de progrès demeurent et le travail de sensibilisation, d'information et de formation opéré depuis de nombreuses années par les organismes préventeurs et l'Etat (inspection du travail) reste plus que jamais d'actualité.

Ainsi, au-delà de l'accompagnement en conseil et en formation des entreprises du secteur, L'OPPBTP, Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics, promeut régulièrement des retours d'expérience à travers l'étude des situations de terrain. Il prend soin de mettre en évidence l'impact positif de ces actions de prévention sur la performance globale des entreprises de la construction. En Centre-Val de Loire, cela passe, entre autres, par l'animation de clubs des CSPS facilitant le partage des bonnes pratiques et des outils ad'hoc.

« Un chantier bien organisé en prévention sera un chantier bien mené en production (qualité-coûts-délais) » précise Dorian BONNEFOY, directeur de l'agence Centre-Val de Loire de l'OPPBTP.

La CARSAT pour sa part intervient en entreprise et sur chantier, de la conception des lieux de travail aux mesures physiques et chimiques dans le but de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Elle apporte des conseils personnalisés, un accompagnement technique, des aides financières et déploie une offre de formation à destination des dirigeants et des salariés des entreprises du BTP ainsi que des maîtres d'ouvrage.

En mars 2022, le Gouvernement a présenté au Comité National de Prévention et de Santé au Travail (CNPST) le premier « Plan pour la prévention des accidents graves et mortels ». *« Cette priorité gouvernementale constitue un axe majeur de notre Plan régional santé au travail 2021-2025 que nous avons élaboré avec les partenaires sociaux, les organismes de prévention et les services de santé au travail »* déclare Nadia ROLSHAUSEN, Cheffe du Pôle Travail à la DREETS. *« Pour réduire l'accidentologie, nous avons ciblé notamment la prévention du risque de chute de hauteur, la formation des maîtres d'ouvrage, ainsi que la protection des jeunes, des nouveaux embauchés et des travailleurs précaires dès leurs premiers pas sur le terrain »*.

(1) : Source CARSAT 2021

Contact presse :

Pierre DUSSIN, chargé de communication à la DREETS Centre-Val de Loire : **06 38 40 68 85**

Email : pierre.dussin@dreets.gouv.fr

